

Fusionner les communes, quelle drôle d'idée !

WALLONIE Le MR demande au gouvernement de légiférer sur de nouvelles fusions comme il s'y est engagé. A contre-courant ?

La fusion des communes a quarante ans. Adoptée par une loi de décembre 1975, elle est devenue effective le 1^{er} janvier 1977, mais elle a pris ses contours définitifs au cours de l'année 1976, avec les élections communales du 10 octobre qui ont chamboulé le paysage politique. En 1971, la Belgique comptait encore 2.359 bourgmestres. Six ans plus tard, ils n'étaient plus que 589, dont 262 en Wallonie.

Quatre décennies plus tard, alors que la plupart des communes sont soumises à une pression financière importante, un nouveau mouvement centripète est-il envisageable ? Il n'est en tout cas pas exclu : « *En théorie, deux communes peuvent parfaitement déposer un projet de fusion sur la table du gouvernement, qui l'étudiera* », explique Paul Furlan (PS), le ministre des Pouvoirs locaux.

Mais la déclaration de politique régionale conclue par le PS et le CDH va plus loin. Elle annonce que le gouvernement proposera « *un décret-cadre pour permettre, sur base volontaire, la fusion de communes contiguës à l'intérieur d'un même arrondissement administratif après consultation des habitants des communes concernées* ».

A mi-mandat, le parlement attend toujours ce texte. Dans l'opposition, le MR a décidé de réactiver le débat. Lorsqu'il était député et échevin de Mons,

Georges-Louis Bouchez planchait déjà sur une fusion entre sa ville et la petite entité rurale de Quévy : il pose aujourd'hui les bases du débat. Mardi, Pierre-Yves Jeholet interrogera le ministre : « *Comme la fusion volontaire entre communes et CPAS, ce décret est-il le vœu pieux d'une formation politique ou un objectif à atteindre ?* »

Bassins de vie

Dans son programme électoral, le MR souhaite « *permettre la fusion volontaire des petites communes qui souhaiteraient atteindre ensemble un certain seuil d'habitants*. » Au parlement, Paul Furlan va s'engager à déposer le texte prévu par la déclaration de politique régionale. Mais il n'encouragera pas de futurs rassemblements : « *Sociologiquement, la fusion de 1976 n'a pas été une réussite. Elle a*

d'abord eu des visées politiques. Une opération de ce type est d'abord un incroyable exercice de tuyauterie institutionnelle et politique. J'ai eu besoin de cinq ans pour trancher la compétence sur une route entre Manage et Senneffe. Alors, une fusion... »

Dans la majorité, le CDH va dans le même sens : « *De nouvelles fusions ne sont pas à l'ordre du jour* », confirme le député Dimitri Fourny, qui reste par contre demandeur de rapprochements entre les com-

munes et leur CPAS. Chez Ecolo, on pratique la nuance : « *Pas d'objection de principe sur les fusions*, explique Stéphane Hazée. *Elles pourraient corriger des*

anomalies nées en 1976. Et la consultation obligatoire des populations nous convient parfaitement. Mais le bassin de vie doit primer. »

En réalité, l'heure d'une nouvelle vague de fusions est sans doute passée. La tendance de ces dernières années privilégie la création de communautés de communes sur base de ces bassins de vie cohérents, au-delà des intercommunales et des zones de police ou de secours qui obligent déjà les communes à travailler ensemble. L'avantage de l'exercice supracommunal, encore à l'état embryonnaire : la souplesse. ■

ÉRIC DEFFET

UN CAS CONCRET

« Un laboratoire sur Mons et Quévy »

Désormais chef de l'opposition MR à Mons, Georges-Louis Bouchez n'abandonne pas sa « petite idée » : fusionner sa ville avec l'entité voisine de Quévy.

Pourquoi militer pour cette fusion Mons-Quévy ?
La déclaration de politique régionale prévoit le vote d'un texte qui permettrait ces nouvelles fusions. La majorité

n'a pas l'air pressée. Moi, je dis : « Chiche ! » Et je viens avec un cas concret qui pourrait servir de laboratoire avant d'envisager un mouvement plus large. On ne vient pas de nulle part : Mons et Quévy composent déjà une zone de police. Elles ont l'habitude de travailler ensemble.

Soyons clairs : Mons absorberait Quévy...

L'idée n'est pas de fusionner pour fusionner. Chacun sait que pour compter vraiment, Mons doit franchir le cap des 100.000 habitants. L'année 2015 n'a pas été bonne : nous sommes à nouveau sous la barre des 95.000 habitants. Nous devons progresser sur ce point. Mais l'apport des 8.135 habitants de Quévy permettrait de faire ce bond dès à présent.

Avec quel avantage, au-delà du symbole ?

Le kilométrage de routes est un critère déterminant pour la répartition du fonds des communes : avec la fusion, le territoire de Mons passerait de 150 à plus de 200 kilomètres carrés. Avec l'adjonction de Quévy, Mons deviendrait aussi une ville frontalière, ce qui permet d'obtenir des moyens complémentaires liés à la sécurité. De son côté, Quévy trouverait une nouvelle stabilité financière alors que cette commune est sous plan de gestion jusqu'en 2020.

E.D.